

# LA CONVALESCENCE EUROPÉENNE DE LA FRANCE

## Du mutisme post-référendaire à l'activisme sarkozyste : Lisbonne, un succès français ?

David Courron (Université Nanzan)

Conséquence du coup d'arrêt décisif infligé à la ratification du *Traité établissant une Constitution pour l'Europe* (TCE) par les non français et néerlandais en 2005<sup>1</sup>, du report *sine die* des ratifications dans certains États membres (Royaume-Uni et Danemark) et de la pause de réflexion décidée dans l'urgence par les responsables politiques en l'absence d'un plan de substitution, la construction européenne s'est retrouvée, dans le cadre du traité de Nice<sup>2</sup> décrié pour son absence de réponses aux difficultés institutionnelles dues aux élargissements de l'Union européenne, engluée dans une période d'attentisme où le risque de paralysie n'était pas nul.

Refermée sur le compromis obtenu au Conseil européen<sup>3</sup> qui a ouvert la voie à la signature, à Lisbonne, le 13 décembre 2007, d'un nouveau traité appelé à mettre un terme au processus quasi-permanent de réformes institutionnelles depuis la chute du mur de Berlin et la perspective d'une Union à 30, cette séquence politique franco-européenne offre l'occasion de revenir sur la convalescence d'une France eurosceptique et isolée dans une Europe en panne, et en particulier sur la façon dont, progressivement, à l'occasion de la campagne présidentielle et de la prise de fonctions de Nicolas Sarkozy<sup>4</sup>, elle s'est efforcée de surmonter ses tabous européens dans le discours politique national pour reprendre la main dans l'unification du continent. Elle permet, en outre, de

s'interroger à la fois sur la portée des résultats obtenus au regard des dispositions du projet de constitution et sur le respect des positions « nonistes ».

## **1. La décision française dans le piège de considérations conjoncturelles intérieures et européennes**

L'absence de réformes de modernisation des structures économiques et sociales sous la présidence de Jacques Chirac associée à la division autour de l'acceptation du marché comme élément constitutif de la démocratie d'une partie de la droite et de la gauche, qui a vu dans la constitution européenne un cheval de Troie libéral, anti-social, alors qu'il relevait d'un exercice de codification des dispositions des traités en vigueur, résume les considérations de politique intérieure à l'œuvre dans le non français. Au plan européen, interviennent des préoccupations liées, d'une part, aux élargissements qui ont conforté les Français dans leur rejet du TCE<sup>5</sup>, notamment l'affaiblissement du rôle moteur de la France et de l'axe franco-allemand dans une Union passée de 1996 à 2007 de 12 à 27 États membres, dont certains à l'est cumulent atlantisme, accueil des délocalisations et émigration, et, d'autre part, à une opposition résolue à l'adhésion de la Turquie à l'Union.

## **2. Les raisons de la relégation des enjeux européens au second plan de la campagne présidentielle**

Replacés au cœur des controverses nationales pour la première fois depuis le référendum sur le traité de Maastricht en 1992, les enjeux européens soulevés lors de la campagne référendaire de 2005 ont nourri des échanges passionnés entre les Français tout en bouleversant les certitudes idéologiques européennes des grands partis politiques de

droite comme de gauche, si bien que la discrétion de ces enjeux dans la campagne présidentielle a surpris, alors que la politique européenne de la France se trouvait dans une impasse. Parallèlement à des faiblesses récurrentes, telles l'absence chronique d'une réflexion argumentée sur les finalités de la construction européenne, une forte tendance de la classe politique à la dénigrer et la traditionnelle relégation des problématiques de politique internationale dans l'ordre des priorités des Français, plusieurs raisons, qui tiennent toutes au délicat contexte politique post-référendaire, expliquent la discrétion des enjeux européens dans les débats de la campagne pour l'élection présidentielle de 2007.

## **2.1 La mise à mal, parmi leurs propres troupes, de la légitimité et de la crédibilité des partisans du oui**

Minoritaires en nombre de candidats, les partisans du oui, Nicolas Sarkozy (UMP), Ségolène Royal (PS), François Bayrou (UDF) et Dominique Voynet (Les Verts), pour qui parler d'Europe était devenu risqué, ont certes pu rassembler sur leurs noms 77,19% des suffrages au premier tour. Mais, cela demeure sans compter avec la séquelle la plus douloureuse de la campagne référendaire : la fracture et la dissidence idéologiques qui depuis caractérisent les grandes forces politiques et les ont contraintes à un silence prudent sur ce sujet. À la différence des partis politiques favorables au non, les formations qui ont fait campagne pour le oui ont toutes connu des mouvements dissidents dont le plus dévastateur a été celui conduit par Laurent Fabius au sein du Parti socialiste<sup>6</sup>. Mais ni l'UMP, avec Nicolas Dupont-Aignan, ni même l'UDF, avec Jean-Christophe Lagarde, n'ont été épargnées par les gestes d'insoumission envers la position officielle. Loin d'encourager les candidats à aborder la problématique de sortie de crise de l'Europe,

un tel ébranlement des convictions pro-européennes des grands partis de gouvernement ne pouvait au mieux que les inciter à la discrétion, d'autant que les Français semblent en majorité convaincus de l'illusion d'une Europe bâtie selon leurs seuls souhaits. En conséquence, une fois « ré-européanisée » la question de la construction européenne, son exclusion des thèmes relevant de l'espace politique strictement national paraît plus naturelle.

## **2.2 L'échec des « nonistes », à droite comme à gauche, à conforter leur posture de 2005**

En proie à de profondes divergences politiques, les collectifs du non se sont ainsi montrés incapables de créer un mouvement alternatif pan-européen durable ce qui s'est traduit par les trois candidatures concurrentes du PC, de la LCR et de l'altermondialiste José Bové. Cet échec illustre s'il en était besoin l'absence de revendications communes entre, d'un côté, les alter-européens favorables à « une autre forme d'intégration européenne allant plus loin dans certains domaines comme celui de la gouvernance économique »<sup>7</sup>, et d'un autre côté, les souverainistes des deux bords favorables à un retour à la nation qu'ils soient opposés à l'Europe pour sa soumission au grand capital ou à l'impitoyable bureaucratie bruxelloise.

## **2.3 Le retour en grâce du sentiment national face aux incertitudes de l'aventure européenne**

Bien que d'essence différente du nationalisme véhiculé par l'extrême droite classique ou les mouvements souverainistes, la polémique autour de la nation, de l'identité nationale et du drapeau tricolore illustre un puissant phénomène de « rétractation nationaliste »<sup>8</sup>. Face à la dilution des finalités d'une Europe des Six rassurante car homogène au profit d'une Europe hétérogène aux solidarités familiales estompées et in-

différente à la demande accrue de protection liée aux menaces nées de la mondialisation, les Français manifestent une tendance au repli sur la nation accompagnée d'une résurgence de l'étatisme qui contribue aussi à évacuer du débat politique la nécessité d'un traitement de la thématique européenne.

### **3. Les stratégies de sortie de crise limitées à un traitement *a minima* de l'enlèvement institutionnel**

#### **3.1 François Bayrou ou le souci de la lisibilité et de l'adhésion des citoyens**

Pourtant l'une des personnalités pro-européennes les plus enthousiastes de la bataille élyséenne de 2007, le candidat centriste a plaidé avec prudence pour « un nouveau projet de constitution court, compréhensible par tous, qui précise clairement les droits des citoyens et comment sont prises les décisions européennes »<sup>9</sup>. Selon lui, « une partie importante du rejet est venue du caractère illisible des textes » dont il ajoute qu'il a été perçu par les Français comme une tentative de « leur imposer un modèle de société [ultralibéral, marchand, financier] dont ils ne voulaient pas, [...] leur arracher leur identité [au profit] d'une identité passe-partout et qui ne répondrait plus à leur besoin de fierté nationale »<sup>10</sup>. Ainsi, a-t-il proposé une loi fondamentale qui n'aborderait que les seuls principes, institutions, compétences et procédures et exclurait les orientations et les contenus des politiques, en l'occurrence la partie III polémique du TCE.

#### **3.2 Ségolène Royal ou la recherche d'une improbable unanimité de la gauche sur l'Europe**

Le pacte présidentiel de Ségolène Royal a repris des propositions similaires avec la renégociation d'un nouveau texte strictement insti-

tutionnel et sa ratification par voie référendaire. À gauche, l'accent a néanmoins porté sur les préoccupations sociales avec un meilleur financement des politiques communes, la priorité accordée au plein emploi, la négociation d'un traité social pour l'harmonisation des droits sociaux et l'adoption de critères de convergence sociale. Le projet de la candidate socialiste<sup>11</sup> s'est efforcé, d'une part, de gommer les divisions récurrentes entre socialistes en précisant que serait refusé tout texte qui reprendrait celui rejeté en 2005, et d'autre part, de fédérer une partie des anciens alliés de la « gauche plurielle » dont les chevènementistes en proposant une action concertée de retour à la croissance grâce à un gouvernement économique de la zone euro, une réforme de la BCE et du pacte de stabilité.

### **3.3 Nicolas Sarkozy ou l'activisme pragmatique de l'urgence d'un sauvetage**

Mais c'est surtout le projet présenté par Nicolas Sarkozy qui a le plus retenu l'attention en raison de son audace et de son antériorité qui en ont fait la référence du débat politique aussi bien national qu'europpéen<sup>12</sup>. Celui-ci se structure autour de trois idées simples. Premièrement, « l'Union doit se donner un texte de référence qui aille au-delà des dispositions techniques contenues dans les traités actuels, et qui scelle la dimension fondamentalement politique de la construction européenne »<sup>13</sup>. Deuxièmement, il est urgent de définir ce qu'est l'Europe, son projet et ses politiques et par là ceux qui ont vocation à la rejoindre. Enfin, troisième idée, le rétablissement de la capacité de décision de l'Union au moyen de règles de fonctionnement efficaces ne saurait attendre plus longtemps. Exposé à Bruxelles, le 8 septembre 2006, l'agenda européen de Nicolas Sarkozy privilégiait une première phase rapide de négociation d'un mini-traité, afin de répondre à l'urgence du fonctionnement

de l'Union, et une seconde phase de débat sur l'avenir de l'Union, afin d'aborder les questions relatives aux frontières, à l'identité culturelle et au sens du projet européen. La première phase inclurait l'élaboration et la ratification par voie parlementaire d'un nouveau traité d'ici la fin de la présidence française de l'Union (décembre 2008), qui reprendrait l'ensemble des dispositions du TCE (règle de la double majorité, élection du Président de la Commission par le Parlement, principe de subsidiarité, présidence stable du Conseil européen, Ministre des Affaires étrangères de l'Union, droit d'initiative citoyenne et renforcement des coopérations renforcées). La seconde phase<sup>14</sup> verrait, quant à elle, la réunion, après les élections européennes de 2009, d'une grande Convention composée de membres désignés après un débat démocratique devant les parlements nationaux et dont le mandat très large viserait une remise à plat des structures actuelles de l'Union (transformation de la Commission en un véritable gouvernement européen investi par le Parlement, extension du vote à la majorité, renforcement du budget européen et européanisation de l'élection du Parlement)<sup>15</sup>.

#### **4. Le traité de Lisbonne ou le point final à la rénovation effective des institutions européennes**

Le Conseil européen de Bruxelles s'est accordé sur un mandat très précis afin d'encadrer les travaux de la Conférence inter-gouvernementale qui devait finaliser avant la fin 2007 un traité modificatif du traité sur l'Union européenne (TUE) et du traité sur la Communauté européenne (TCE) remplacé par un traité sur le Fonctionnement de l'Union (TFU) : « plus de traité intégré, qui prétende faire du passé table rase, mais une longue série d'amendements aux traités existants, qui subsistent »<sup>16</sup>.

#### **4.1 La résurrection inévitable des principales dispositions institutionnelles du traité constitutionnel**

En l'absence de toute volonté de renégociation globale du TCE déjà fruit d'ardus compromis, et compte-tenu de l'étroitesse de la marge de manœuvre octroyée à la CIG, le traité signé à Lisbonne ne pouvait que choisir en les édulcorant certaines des avancées institutionnelles de la Partie I du TCE. Il devrait donc, enfin, permettre un fonctionnement plus efficace de l'Union, en particulier, sur les principes démocratiques, avec le droit d'initiative citoyenne, l'extension du délai d'examen par les Parlements nationaux des projets d'actes législatifs européens et un mécanisme renforcé de contrôle du principe de subsidiarité, et sur le fonctionnement des institutions, avec la fonction de contrôle politique du Parlement renforcée par l'élection du Président de la Commission, la réduction du nombre des commissaires de 27 à 18 sélectionnés selon un système de rotation égale entre États membres, l'institutionnalisation du Conseil européen doté d'une présidence stable de deux ans et demi renouvelable, l'extension de la règle de la majorité qualifiée au Conseil des ministres pour limiter les recours au veto et l'extension des domaines à la majorité qualifiée et la facilitation du mécanisme des coopérations renforcées<sup>17</sup>.

#### **4.2 Les assurances face aux pertes de pouvoir des États-nations gage d'un retour à la normalité**

L'apparente prise en compte des opinions publiques rétives offre une explication commode à l'absence de la moindre référence aux symboles européens (drapeau, hymne et devise) qui perdent en outre tout caractère constitutionnel, à l'abandon de la dénomination de ministre européen des affaires étrangères, au refus de la communautarisation de la politique étrangère et de sécurité commune, à la suppression de



toute allusion à la primauté du droit européen, et, à la demande de la France, de la référence à la concurrence libre et non faussée, et à celle du Royaume-Uni, du caractère juridiquement contraignant de la Charte sur les droits fondamentaux, ou encore au report en 2017, à la demande expresse de la Pologne, de l'entrée en vigueur du principe du vote à la double majorité<sup>18</sup>. En réalité, « en dépit de la rhétorique constitutionnelle à laquelle il avait recours, le projet de traité constitutionnel était inspiré par une volonté manifeste de préserver l'influence des États au sein de l'Union »<sup>19</sup>, si bien que toutes ces assurances témoignent surtout d'un retour à la normalité de la construction européenne par essence intergouvernementale. « Les États sont les vrais maîtres du traité » comme le démontre le maintien des équilibres de pouvoir dans l'architecture institutionnelle de l'Union : Conseil européen où siègent les chefs d'États ou de gouvernement, Commission européenne, garante de l'intérêt général, Parlement européen, garant des intérêts des citoyens et Conseil des Ministres, garant des intérêts des États. L'essentiel du traité de Lisbonne pourrait alors se résumer, du point de vue des États membres, comme la définition de moyens de se prémunir contre l'ingérence européenne.

## **5. Les acteurs européens à l'aune du traité de Lisbonne conscients de la fragilité du succès**

### **5.1 Des acteurs soulagés à juste titre d'avoir remis l'Union européenne sur de bons rails**

Le succès de Lisbonne, qui tient exclusivement en ce qu'il clôt définitivement 15 ans d'arguties sur la réforme des institutions, permet accessoirement à l'ensemble des dirigeants européens de sauver la face, qu'il s'agisse du Président de la Commission Barroso qui a évité à l'Union

une nouvelle humiliation, de la Chancelière allemande Merkel qui a pu conclure sur un succès la présidence allemande, de Tony Blair qui a pu quitter la scène européenne sans avoir faibli, des jumeaux Kaczynski qui se sont érigés en défenseurs infaillibles du statut de grand pays de la Pologne ou encore des 18 États qui avaient ratifié le TCE et sont parvenus à en préserver les dispositions essentielles.

Pour sa part, Nicolas Sarkozy a fait une entrée remarquable et réussie sur la scène européenne. Défiant parfois le rôle prépondérant de la présidence allemande, il a multiplié contacts et rencontres diplomatiques et su convaincre les maximalistes en gardant la substance du texte du TCE et les minimalistes, en abandonnant tout habillage constitutionnel, de reprendre les innovations institutionnelles. Ce faisant, il a réconcilié la France avec ses partenaires européens jusqu'à la gageure d'en faire une force de proposition et de médiation. C'est en ce sens qu'il est permis de parler de succès français.

## **5.2 La persistance d'un sentiment d'imperfection et d'urgence et l'étrange absence des peuples**

Néanmoins, de nombreux bémols affectent l'ensemble du processus, à commencer par l'objectif maintes fois réaffirmé de simplification et de lisibilité sur lequel ce traité qui amende les traités existants a fait l'impasse<sup>20</sup>. Les limites de l'approche strictement diplomatique et à huis clos de la révision des traités qui donne lieu à des marchandages entre intérêts nationaux sans hauteur de vue et à l'écart de tout débat public sont réapparues quand la dynamique conventionnelle aurait eu le grand mérite d'associer parlementaires européens et nationaux aux représentants des gouvernements et d'ouvrir les débats au public. Enfin, l'éventualité d'un problème dans le processus de ratification (particulièrement en Irlande où la constitution impose la voie référen-

taire) n'a pas été prise en considération, alors qu'au plan national, où la question demeure sensible, la méthode choisie d'une ratification par voie parlementaire ne manquera pas de prêter le flanc à la critique et d'être perçue par une frange de l'opinion comme une tentative de faire passer une réforme qui reprend les termes du texte rejeté en 2005. Mais « [le] manque certain d'*affectio societatis* et de confiance mutuelle, ainsi qu'une volonté très nette, de la part des gouvernements, de réaffirmer la souveraineté des États et leur rôle politique au sein de l'édifice européen »<sup>21</sup> n'est-il pas le principal ennemi du moment ? En ce sens, la France ne contribue-t-elle pas avec ses partenaires, au-delà de la seule question institutionnelle, à l'affaiblissement du projet européen ?

### **En guise de conclusion : la France de retour dans une Europe réorganisée mais aux ambitions floues**

Ainsi, le succès du traité de Lisbonne dépendra-t-il de son après. Au plan national, la probabilité qu'un traité limité aux questions institutionnelles suffise à apaiser les craintes des « nonistes » paraît bien faible. La guérison de la France reposera plutôt sur la capacité de Nicolas Sarkozy, d'abord, à faire œuvre pédagogique en expliquant que le but ultime de la construction européenne n'est pas tant la mise en place d'un super-État que l'invention de règles de coopération entre de vieilles nations jalouses de leur souveraineté et promptes aux divisions qui ont pris conscience des avantages qu'elles pourraient retirer de compromis autour d'initiatives communes, ensuite, à dégager avec ses partenaires de nouveaux projets concrets aux résultats faciles à évaluer en lieu et place de débats institutionnels abstraits tenus en suspicion par les citoyens, puis à aborder les choix européens comme des choix de politique nationale, afin de convier les Français à un débat

démocratique avant chaque prise de décision, et enfin, à cesser d'instrumentaliser la construction européenne tantôt au service d'une puissance française révolue, tantôt au service de la réalisation, au mépris des contingences, d'un catalogue de promesses électorales<sup>22</sup>. La tâche du Président français s'en trouvera d'autant allégée que se dessineront les contours d'un nouveau projet européen. En charge de la substance de ce projet, un groupe de sages<sup>23</sup> ne devrait avoir que l'embarras du choix tant l'Europe unie peut beaucoup pour la définition des frontières de l'Union, des politiques de la défense, de l'énergie, de l'immigration, de l'environnement, de la défense des citoyens dans la mondialisation... Alors que l'Union a presque totalement réalisé son union économique et réussi son union monétaire, le traité de Lisbonne ouvre la voie à la « politisation » de son action. Peut-être l'Histoire retiendra-t-elle que l'union politique s'est enclenchée à Lisbonne.

#### (Notes)

<sup>1</sup> Les résultats du référendum sur le projet de loi autorisant la ratification du TCE sont les suivants : électeurs inscrits : 41 789 202, votants : 28 988 300, suffrages exprimés : 28 257 778 (soit un taux d'abstention de 30,63 %), OUI : 12 808 270 (soit 44,18 % des suffrages exprimés), NON : 15 449 508 (53,30 % des suffrages exprimés) et 2,52 % de bulletins blancs ou nuls. Conseil constitutionnel, *Décision du 1er juin 2005 – Proclamation des résultats du référendum du 29 mai 2005* [en ligne]. Disponible sur : <<http://www.conseil-constitutionnel.fr/decision/2005/20050601/index.htm>> (consulté le 10.03.2006).

<sup>2</sup> Signé à Nice le 26 février 2001, ce traité est entré en vigueur le 1er février 2003.

<sup>3</sup> Tenu à Bruxelles les 15 et 16 juin 2007.

<sup>4</sup> Élu Président de la République le 6 mai 2007 avec 53,06 % des suffrages exprimés (18 983 138 voix) contre Ségolène Royal 46,94 % (16 790 440) avec un taux de participation de 83,97 %. Conseil constitutionnel, *Élection présidentielle 2007 – Second Tour. Bilan du second tour et décision de proclamation* [en ligne].

Disponible sur : <<http://www.conseil-constitutionnel.fr/dossier/presidentielles/2007/documents/tour2/bilan.htm>> (consulté le 23.05.2007).

- <sup>5</sup> Ce traité, signé à Rome le 29 octobre 2004, par les représentants des 25 pays membres de l'Union européenne et des 3 candidats à l'adhésion, marque l'achèvement d'un long processus original, initié par la déclaration de Laeken du 15 décembre 2001, alliant négociations intergouvernementales et débats au sein de la Convention présidée par Valéry Giscard d'Estaing. Il se compose de 4 parties : l'architecture institutionnelle (Partie I), la Charte des droits fondamentaux de l'Union (Partie II), les politiques et le fonctionnement de l'Union (Partie III) et diverses dispositions générales et finales (Partie IV) sans omettre de nombreuses annexes.
- <sup>6</sup> Alors même que 58 % des 120 027 militants socialistes se sont prononcés en faveur d'une ligne officielle favorable au TCE et que les partisans du non ne l'ont emporté, avec 42 % des suffrages, que dans 26 fédérations sur 102, le référendum interne au Parti socialiste sur la constitution européenne, organisé le 1er décembre 2004, a, en dépit d'un taux de participation de 78 %, durablement consacré les divisions de la principale formation d'opposition de la gauche française sur la question européenne.
- <sup>7</sup> RICARD-NIHOUL Gaëtane, « *L'Europe dans les présidentielles françaises : alibi, atout ou arlésienne ?* », Notre Europe, avril 2007, 10 p. [en ligne]. Disponible sur : <<http://www.notre-europe.eu>>.
- <sup>8</sup> REYNIÉ Dominique, entretien en ligne disponible sur le site <<http://www.toute-leurope.fr/fr/observatoire-europe/europe-en-idees/entretiens/dominique-reynie.html>> (consulté le 21.05.2007). On notera que cette crise de l'identité nationale se manifeste aussi bien dans les pays fondateurs, comme la France avec le Front national, les Pays-Bas avec le Mouvement Pim Fortuyn, la Belgique flamande avec le Vlaams Belang, que chez les nouveaux entrants, comme la Pologne où la Ligue des Familles accuse la mondialisation mais également l'Union européenne de porter atteinte à l'identité nationale polonaise.
- <sup>9</sup> BAYROU François, « *La France de toutes nos forces* », Programme d'action de François Bayrou, Programme du candidat pour l'élection présidentielle de 2007, 20 p. [en ligne]. Disponible sur le site : <<http://www.bayrou.fr>>.
- <sup>10</sup> BAYROU François, « *L'Europe est une proposition pour le reste du monde* », discours prononcé le 8 mars 2007 à Bruxelles. Disponible sur le site : <<http://www.bayrou.fr>>.
- <sup>11</sup> « *Réussir ensemble le changement* », Projet socialiste pour la France, 1er juillet

2006, 35 p.

- <sup>12</sup> DEHOUSSE Renaud, « *Europe : la Constitution n'est ni le problème ni la solution* », Télôs, 22 janvier 2007 [en ligne]. Disponible sur : <[http://www.telos-eu.com/2007/01/europe\\_la\\_constitution\\_nest\\_ni.php](http://www.telos-eu.com/2007/01/europe_la_constitution_nest_ni.php)> (consulté le 23.05.2007).
- <sup>13</sup> SARKOZY Nicolas, discours prononcé le 8 septembre 2006 à Bruxelles. Disponible sur le site : <<http://www.u-m-p.org>>.
- <sup>14</sup> Son autre grand discours de campagne consacré à l'Europe, « *Je veux que l'Europe change* », prononcé le 21 février 2007 à Strasbourg, ne revient pas sur les détails du second volet de son projet de relance. Disponible sur le site : <<http://www.u-m-p.org>>.
- <sup>15</sup> AUTRET Florence, « *Sur l'Europe au moins Sarkozy n'est pas partisan de la rupture...* », Télôs, 13 septembre 2006 [en ligne]. Disponible sur : <[http://www.telos-eu.com/2006/09/sur\\_leurope\\_au\\_moins\\_sarkozy\\_n.php](http://www.telos-eu.com/2006/09/sur_leurope_au_moins_sarkozy_n.php)> (consulté le 23.05.2007).
- <sup>16</sup> DEHOUSSE Renaud, « *Un traité anticonstitutionnel ?* », Télôs, 14 décembre 2007 [en ligne]. Disponible sur : <[http://www.telos-eu.com/fr/article/un\\_traite\\_anticonstitutionnel](http://www.telos-eu.com/fr/article/un_traite_anticonstitutionnel)> (consulté le 23.03.2008).
- <sup>17</sup> PONCINS Étienne de, *Le traité de Lisbonne en 27 clefs*, Paris : Éditions Lignes de Repères, 2008, 265 p.
- <sup>18</sup> GIULIANI Jean-Dominique, « *Comprendre le Conseil européen de Lisbonne et le Traité réformateur* », Fondation Robert Schuman, Questions d'Europe n°76, 22 octobre 2007, 5 p.
- <sup>19</sup> DEHOUSSE, « *Un traité anticonstitutionnel ?* », *op.cit.*
- <sup>20</sup> Le traité de Lisbonne est un texte volumineux de 287 pages, 13 protocoles et plus de 60 déclarations qui n'a rien de « simplifié ».
- <sup>21</sup> DEHOUSSE, « *Un traité anticonstitutionnel ?* », *op.cit.*
- <sup>22</sup> La priorité accordée à l'agenda national de mise en œuvre des réformes voulues par un Nicolas Sarkozy volontariste contribue dangereusement à placer la France en porte-à-faux vis-à-vis de ses partenaires (notamment l'Allemagne à propos de ses critiques de la BCE, de l'Eurogroupe, de ses mesures budgétaires et du traitement de la dette, de son réalignement sur les États-Unis, de sa promotion du nucléaire) avec la menace d'un nouvel isolement.
- <sup>23</sup> Sous la conduite de l'ancien Chef du gouvernement espagnol, Felipe Gonzalez, il devrait rendre ses conclusions en 2010.